



Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le 03/03/2020
ID : 031-213103419-20200228-2020_009-DE

MAIRIE DE MERVILLE
Place du 11 novembre 1918
31330 MERVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi 28 février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Maire de Merville et sur sa convocation :

Présents : 21

Madame Chantal AYGAT, Maire,
Mesdames Patricia OGRODNIK, Colette BÉGUÉ, Alexandrine MOUCHET,
Messieurs Jean-Luc FOURQUET, Sauveur GIBILARO, Adjoints au Maire,
Mesdames Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES, Monique NICODEMO-SIMION, Béatrice MARTY,
Katia ZANETTI, Nelly AUGUSTE, Stéphanie HUILLET, Sylviane GABEZ, conseillères municipales,
Messieurs Daniel CADAMURO, Gilles MARTIN, René BÉGUÉ, Patrick DI BENEDETTO, François GAUTHIER, Davy BONNASSIES, Jean-François LARROUX, Fabrice MARTINEZ, conseillers municipaux.

Procurations : 3

Monsieur Thierry VIGNOLLES donne pouvoir à Madame Joséphine LABAYEN-REPAZEILLES,
Monsieur Christophe FEUILLADE donne pouvoir à Madame Sylviane GABEZ,
Monsieur Philippe PETRO donne pouvoir à Madame Chantal AYGAT,

Absents : 3

Mesdames Valérie HABIRE et Marie-Thérèse TRECCANI,
Monsieur Bernard TAGNERES, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Madame Patricia OGRODNIK

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 21

Nombre de Conseillers votants : 24

Date de convocation : 20 février 2020

Date d'affichage : 20 février 2020

La séance est ouverte à 20H00, séance publique.

OBJET : Finances Locales : Décisions budgétaires
Débat d'orientations budgétaires 2020

DÉLIBÉRATION 2020-009

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), prévu à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, est venu préciser que ce débat doit se tenir sur la base d'un Rapport (ROB), qui doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Afin de permettre au conseil municipal de débattre de manière éclairée, il a été adressé à l'appui de la convocation et de la note de synthèse pour la présente réunion un document intitulé débat d'orientations budgétaires 2020 apportant des informations financières aux élus municipaux. Celles-ci sont présentées par Madame LABAYEN-REMAZEILLES et Monsieur MARTIN, conseillers municipaux délégués aux finances et aux investissements.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires au titre de l'exercice comptable 2020,

PRECISE que le document sera annexé à la présente délibération,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Extrait certifié conforme au registre,
Merville, le 02 mars 2020,

Le Maire,

Chantal ANGAT

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le 03/03/2020



ID : 031-213103419-20200228-2020_009-DE

Rapport d'orientations budgétaires

2020

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le 03/03/2020

Berger
Levyault

ID : 031-213103419-20200228-2020_009-DE

La tenue du Débat d'Orientations Budgétaire (DOB) est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, D.2312-3 et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales, décret D2312-3 du 24 juin 2016). S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, afin de mettre en lumière certains éléments bilanciers rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le Débat d'Orientations Budgétaires est approuvé par un vote de l'assemblée délibérante qui se base sur la présentation d'un rapport, il a pour objet de nous permettre de définir les grandes orientations du budget primitif que nous adopterons prochainement.

La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé le rôle du DOB. Les dispositions nouvelles consacrent et renforcent le cadre légal du DOB tel que prévu dans les articles du CGCT.

I. le contexte économique international et national

Dans un contexte fragilisé par les incertitudes sociales (« gilets jaunes », « réforme des retraites »), les tensions économiques (rapports commerciaux Chine-USA) et les perspectives d'un Brexit dur, l'année 2019 a vu le taux de croissance de l'économie française s'inscrire dans la continuité du ralentissement observé après 2017 (1.3%).

La résistance de l'économie française au regard de celle des autres pays de la zone euro résulte d'une demande intérieure soutenue sur l'année et d'une inflation contenue.

Les indicateurs « marges des entreprises » (29.7% en 2013, 31.7% en 2017, 32.4% en 2019, 31.2% en 2020) et « emploi » (+272000 ETP en 2018, +230 000 ETP en 2019, +180 000 en 2020) restent positifs malgré un léger recul.

En dépit d'une résistance du niveau des exportations en 2019 (aéronautique, naval) et d'un taux de change de l'euro favorable, la balance commerciale traduit un fort déficit.

Fort de ce constat en demi-teinte, l'INSEE évacue le scénario de retournement conjoncturel global initialement retenu. Néanmoins, les analystes restent très prudents face aux premiers jours de 2020 qui n'ont pas annihiler les incertitudes et les risques identifiés ces derniers mois par les marchés financiers.

Sur les marchés financiers, ces incertitudes ont été traduites par une plus importante volatilité des cours, conduisant les investisseurs vers des valeurs refuges avec des taux de rémunérations bas, sinon négatif (30 % de la dette obligataire mondiale s'est négociée à des taux négatifs en août 2019 ; OCDE).

Corolaire d'un tel positionnement, le financement de l'économie est difficilement assuré et la croissance se voit atténuer.

L'inflation reste contenue en 2019 et suivra cette trajectoire en 2020. L'indice des prix à la consommation se stabilise sur la même période. Ceci résulte en partie de la stabilité des cours du pétrole.

INFLATION EN FRANCE

Année	Inflation	Année	Inflation
2003	2,1 %	2012	2,0 %
2004	2,1 %	2013	0,9 %
2005	1,7 %	2014	0,5 %
2006	1,7 %	2015	0,0 %
2007	1,5 %	2016	0,2 %
2008	2,8 %	2017	1,0 %
2009	0,1 %	2018	1,8 %
2010	1,5 %	2019*	1,2 %
2011	2,1 %	2020*	1,2 %

* prévisions INSEE et rapport économique, social et financier du présent PLF.

Source : INSEE.

II. Le contexte législatif : Les trajectoires de la loi de finances

a) Principales tendances sur les finances locales et perspectives

Trajectoires de la loi de finances :

La loi de finances retient un taux de croissance 1.3% pour l'année 2020.

Elle prévoit une augmentation des exportations (+2.5% en 2020, +1.9% en 2019) permettant de résorber le solde du commerce extérieur.

La dépense publique devrait progresser de 0.9% tandis que la dette publique rapportée au PIB devrait observer une très légère baisse en raison de la faiblesse des taux d'intérêt (2.2% du PIB).

Néanmoins, cette baisse devrait être inférieure aux prévisions retenues par la loi de programmation des finances publiques et au programme de stabilité de 2019 du fait du contexte économique et des conséquences résultant des mesures prises dans le cadre du Grand débat national.

LE DÉFICIT PUBLIC DEPUIS 1974

(en % du PIB)

(en gras, les déficits supérieurs à 3 % du PIB)

Année	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Solde	+ 0,1	- 2,9	- 1,6	- 1,1	- 1,8	- 0,5	- 0,4	- 2,4	- 2,8	- 2,5	- 2,7
Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Solde	- 3,0	- 3,2	- 2,0	- 2,6	- 1,8	- 2,4	- 2,9	- 4,6	- 6,4	- 5,4	- 5,1
Année	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Solde	- 3,9	- 3,7	- 2,4	- 1,6	- 1,3	- 1,4	- 3,2	- 4,0	- 3,6	- 3,4	- 2,4
Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Solde	- 2,6	- 3,3	- 7,2	- 6,9	- 5,2	- 5,0	- 4,1	- 3,9	- 3,6	- 3,5	- 2,7
Année	2018	2019*	2020*								
Solde	- 2,5	- 3,1	- 2,2								

* prévisions du présent projet de loi de finances.

Source : INSEE, base 2014

Ce déficit est porté principalement par l'Etat dont la proportion s'est accrue ces dernières années (82% en 2012, 94% en 2016).

Les collectivités territoriales (APUL), quant à elles, voient leur solde positif se stabiliser en 2019 (+ 2.1 milliards d'€ en 2019, +2.3 milliards d'€ en 2018) et devrait s'améliorer en 2020 pour atteindre 4.8 milliards d'euros en raison des efforts de gestion réalisés ces dernières années par les pouvoirs publics locaux.

Le déficit budgétaire serait pour 2020 de 93.1 milliards d'euros (en comptabilité nationale, 99.7 M€ incluant dette SNCF réseau).

La consommation des ménages devrait s'élever à +1.5%. Le pouvoir d'achat devrait atteindre +1.2% (+2% en 2019).

Ces trajectoires restent établies sur la base d'un brexit « négocié » et non d'un « no deal » qui pourrait produire des conséquences négatives sur la dynamique économique française.

D'un point de vue plus global, la trajectoire pluriannuelle définie par la loi de programmation des finances publiques devra être redéfinie pour intégrer le contexte économique post 2017 et les mesures consécutives au Grand débat.

En réponse, le Gouvernement s'est engagé à présenter au printemps 2020 des prévisions actualisées.

Les trajectoires retenues par le Gouvernement dans son projet de loi de finances ont été qualifiées d'« atteignable » en 2019 et de « plausible » pour 2020 par le Haut Conseil des finances publiques (avis n°HCFP-2019-3, 23/09/2019) tout en identifiant plusieurs risques : No-deal pour le brexit, tensions géopolitiques au Moyen-Orient, récession industrielle allemande.

b) Le projet de loi de finances pour 2020 et ses incidences sur les collectivités

L'année 2020 devrait être porteuse de changements structurants pour les finances des collectivités locales même si à ce jour les contours de certaines mesures restent à préciser. Les premiers éléments de réponse sont dévoilés dans le projet de loi de finances pour 2020 publié au journal officiel :

- Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et modalités de compensation des pertes de recettes pour les collectivités. L'article de la loi de finances 2018 avait mis en place un dégrèvement devant permettre à environ 80% des foyers les plus modestes d'être dispensés du paiement de la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale. L'objectif d'allègement total de TH devait être atteint de manière progressive sur 3 ans. En effet, cette taxe est abattue de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020. Les pertes de recettes pour les communes et EPCI sont compensées par l'Etat. Le coût total du dispositif est estimé à environ 10 milliards d'euros. L'Etat prendra en charge uniquement la partie de la taxe d'habitation concernée par le dégrèvement dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions au titre de 2017. Les éventuelles augmentations de taux ou diminutions/suppressions d'abattement sont supportées par les contribuables. Les éventuelles réductions de taux ou augmentations d'abattement sont à la charge des collectivités locales. En compensation de cette perte de recette, les communes bénéficieront du transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Par ailleurs, le produit de la taxe d'habitation honoré par les 20% restants de la population sera perçu par les services de l'Etat directement avant une extinction définitive en 2023. A titre informatif, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants sont maintenues.
- Demi-part des veuves : le gouvernement transfère à nouveau la prise en charge des allègements de cette exonération aux communes et aux EPCI. Par amendement, l'Etat a renoncé à compenser cette mesure dans son intégralité. Cette mesure se traduit par une perte de ressources pour les collectivités.
- Revalorisation des valeurs locatives à hauteur de 0.9%. Par ailleurs, la loi de finances définit un calendrier s'étalant jusqu'en 2026 pour mettre en œuvre la révision des valeurs locatives.

- Stabilisation du montant de la DGF pour l'année 2020 à 18.3 milliards d'euros pour les communes et les EPCI. Au regard de l'évolution des critères de calcul (évolution de la population, potentiel financier, écrêtements...), des variations à la hausse ou à la baisse peuvent impacter le montant attribué à chaque commune.
- Augmentation respective de 90 millions d'euros pour les enveloppes DSR (dotation de solidarité rurale) et DSU (dotation de solidarité urbaine). Il est à noter que cette augmentation de 180 millions d'euros sera entièrement financée par les écrêtements appliqués sur la DGF. La DSU sera abondée à hauteur 2,38 milliards d'euros et la DSR à 1,69 milliard d'euros.
- Gel pour une année supplémentaire de la DNP (dotation nationale de péréquation) fixée à 794 millions d'euros pour 2019.
- Baisse de 10 millions d'euros de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle pour le bloc communal (DCRTP).
- Le fond de péréquation intercommunal et communal (FPIC) est absent des dispositions de loi de finances 2020.
- L'automatisation du FCTVA est une nouvelle fois reportée à 2021 et le taux de calcul reste fixé à 16.404%.
- Elargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des réseaux. Cette disposition sera limitée aux dépenses d'entretien des réseaux confiées à un prestataire extérieur et ne devrait pas être versé lorsque ces travaux sont effectués en régie par la collectivité.
- Maintien de la DETR à 1.046 milliards. Cette dotation vise à subventionner les dépenses d'équipement des communes situées essentiellement en milieu rural. Les critères retenus sont fondés sur la population et la richesse fiscale des communes et EPCI.
- Le fond de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est gelé en 2020 à son niveau de 2019 soit 570 millions d'euros.

III. Analyse financière

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le 03/03/2020



ID : 031-213103419-20200228-2020_009-DE

1/ Evolution des résultats et analyse globale:

Concernant la commune de Merville, les éléments du résultat de clôture de l'exercice 2019 sont les suivants :

EXCEDENT 2019	336 911,84	
EXCEDENT 2018	1 030 930,38	
EXCEDENT FONCTIONNEMENT CLOTURE		1 367 842,22
DEFICIT 2019	-773 796,14	
EXCEDENT 2018	476 825,52	
SOLDE INVESTISSEMENT CLOTURE	-296 970,62	
RAR DEPENSES 2019	859 659,75	
RAR RECETTES 2019	699 000,00	
DEFICIT RAR 2019	-160 659,75	
BESOIN INVESTISSEMENT CLOTURE		-457 630,37
EXCEDENT FONCTIONNEMENT CLOTURE		910 211,85

Dans un contexte d'incertitudes sur les finances des collectivités territoriales, notre situation financière en 2019 demeure saine.

2/ Les soldes intermédiaires de gestion en K€ :

	2018	2019	ECART	VARIAT
PDTS	4 571 198	4 905 150	333 952	
CHARGES	3 903 577	4 328 297	424 720	
EBC	667 621	576 853	-90 768	-13,60%
PDTS EXCEPT	36 508	65 719	29 211	
CHARG EXCEPT	15 984	14 412	-1 572	
EPARGNE DE GESTION	688 145	628 160	-59 985	-8,72%
PDTS FINANCIERS	0	0	0	
INTERETS	92 234	80 326	-11 908	
CAF BRUTE EPARGNE BRUTE	595 911	547 834	-48 077	-8,07%
EMPRUNTS	255 937	251 646	-4 291	
CAF NETTE EPARGNE NETTE	339 974	296 188	-43 786	-12,88%
intérêts + capital emprunt	348 171	331 972	-16 199	-16 199

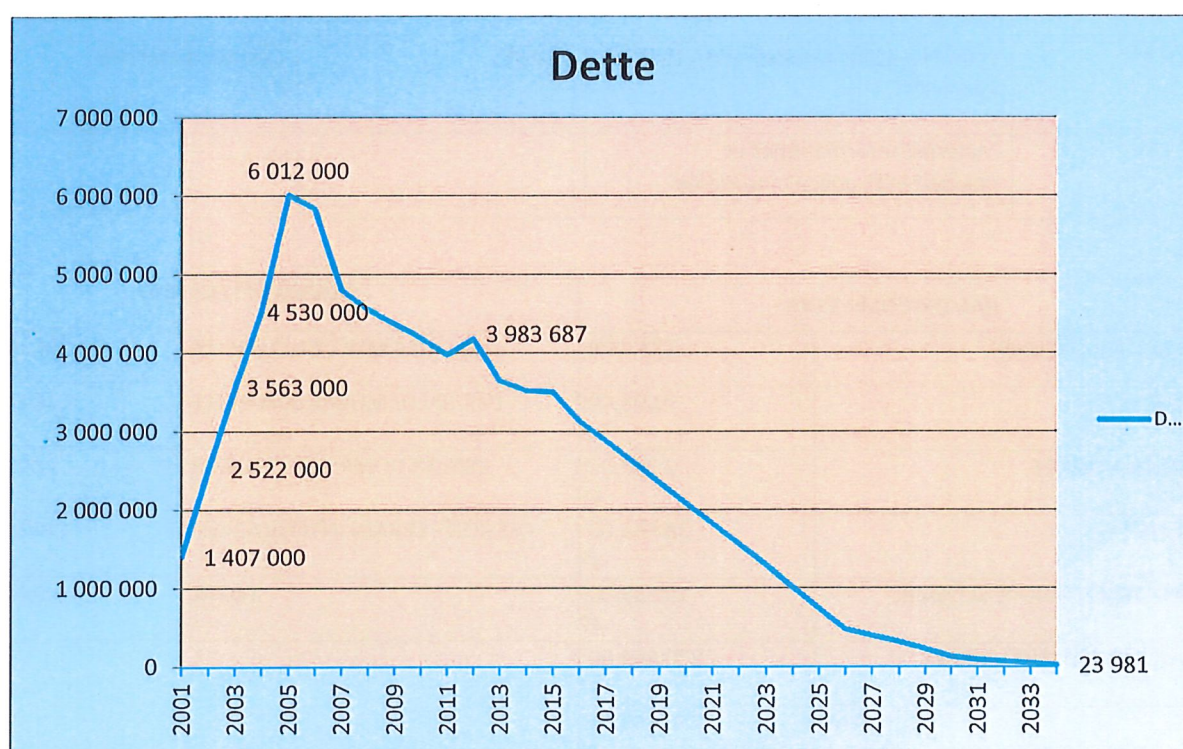
Même si L'EBC a diminué de 91 K €, car les charges augmentent plus vite que les produits, la CAF nette a peu diminué ce qui nous permet d'abonder le budget investissement.

3/ La dette de la commune :

	2019	2020
CAPITAL	246 329	248 561
INTERÊTS	86 542	76 396
ANNUITE	332 871	324 957

année	dette capital 1 ^{er} janvier	annuité exercice
2015	3 053 959	378 127
2019	2 065 113	332 871
2020	1 813 491	324 957

N'ayant pas contracté d'emprunts depuis le début du mandat, l'endettement de la commune continue de diminuer.

**Ratios de dette**

	2018	2019
en cours/EB en années	3,77	3,66
en cours / capital en années	6,48	7,29
en cours /habitant en euro	434€	318€
en cours / produits de fonctionnement	45,6%	37,6%

01-janv -3 ans	2016	2017	2018	2019	2020
POPULATION	5 054	5 201	5 332	5 459	5 710
évolution	99	147	131	127	251

4/ Section d'investissement

DEFICIT 2019	-773 796
REPORT EXCEDENT 2018	476 825
DEFICIT CUMULE 2019	-296 971
SOLDE RAR 2019	- 160 660

+ 1330 K€ investissements dont		Recettes	
930 K€	Salle multiculturelle	187 K€	Taxe d'aménagement
140 K€	Voirie avec le concours de la CCHT	157 K€	FCTVA
156 K€	Ecole - ouverture classe, portes et pompes à chaleur, AIC	162 K€	Subventions
70 K€	Peinture église, boulodrome, jeux bois de Bayler	110 K€	Cession de terrain
23 K€	Matériels informatiques et équipements police municipale		

	RAR DEPENSES 2019		RAR RECETTES 2019	
12	PLACE REPUBLIQUE	170,76 €	CD SALLE MULTICULTURELLE	300 000,00 €
18	PLU	7 096,00 €	DSIL SALLE MULTICULTURELLE	210 000,00 €
21	SIGNALETIQUES	2 267,00 €	REGION POMPES A CHALEUR	24 000,00 €
70	EGLISE	38 685,00 €	CESSION TERRAIN INTERMARCHE	165 000,00 €
71	NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE	19 355,00 €	TOTAL	699 000,00 €
76	SALLE MULTICULTURELLE	830 454,00 €		
	TOTAL	859 659,75 €		

N°Fiche	Libellé	RAR 2018	+ inv 2019	BUDGET 2019	DM	REALISE
F11	MOBILIER ECOLES	488,35	113 833,00	114 321,35	14 213,00	125 771,66
F12	PAVE/PLACE REPUBLIQUE	170,76		170,76		0,00
F13	PLANTATIONS		1 000,00	1 000,00		0,00
F14	INVESTISSEMENT ASSOCIATIF		6 196,00	6 196,00	290,00	6 485,91
F16	MATERIEL INFORMATIQUE		7 880,00	7 880,00	184,00	8 063,67
F17	ATELIERS		756,00	756,00		212,40
F18	PLU		10 000,00	10 000,00		2 904,00
F21	SIGNALISATIONS		2 500,00	2 500,00		232,87
F44	TRAVAUX DIVERS		36 680,00	36 680,00		19 210,56
F56	SALLE POLYVALENTE		25 040,00	25 040,00		0,00
F57	STADE		2 916,00	2 916,00		0,00
F58	BIBLIOTHEQUE ECOLE MUSIQUE	2 000,00		2 000,00		1 997,09
F59	FONDS CONCOURS POOL ROU-TIER		75 000,00	75 000,00		74 310,73
F62	CIMETIERE		8 916,00	8 916,00		0,00
F70	EGLISE		86 197,91	86 197,91		47 512,13
F71	ETUDES NELLE ECOLE		20 000,00	20 000,00		644,59
F72	ECONOMIES ENERGIE		1 000,00	1 000,00		0,00
F76	SALLE MULTICULTURELLE	48 904,00	1 706 706,00	1 755 610,00		927 332,57
F77	GROUPE SCOLAIRE	2 976,00	1 104,00	4 080,00		4 080,00
F80	POLICE		8 550,00	8 550,00		7 945,23
F81	AIC		35 523,00	35 523,00		29 782,40
F82	BOULODROMME		19 510,00	19 510,00		17 000,58
RD	TRAVAUX RD	57 637,30	30 000,00	87 637,30		57 637,26
	Total opérations BP2019	112 176,41	2 199 307,91	2 311 484,32	14 687,00	1 331 123,65

IV. Projection 2020/2021:

1/ Fonctionnement

LES DEPENSES

	2019	2020	VARIATION	évol	2021	VARIATION	évol
011 Charges générales	957 442	1 025 300	67 858	7%	1 025 000	-300	0%
012 charges de personnel	2 862 727	2 879 600	16 873	1%	3 000 000	120 400	4%
65 Autres charges gestion courante	508 128	434 261	- 73 867	-15%	465 000	30 739	7%
66 charges financières	80 236	70 000	- 10 236	-13%	65 000	-5 000	-7%
67 charges exceptionnelles	14 412	1 650	- 12 762	-89%	1 650	0	0%
TOTAL	4 422 945	4 410 811	- 12 134	0%	4 556 650	145 839	3%

2020 :

Une hausse de 7% des charges générales due à la hausse du coût de l'énergie, de l'augmentation du coût de la cantine du fait de l'ouverture de 2 classes en septembre 2019, et de 2 années de facturation des actes d'urbanisme.

Une hausse modérée des charges de personnel du fait du départ à la retraite de plusieurs agents et de la réorganisation des services qui s'en est suivie. Les charges de gestion courantes ont diminué du fait de la réduction de la subvention au CCAS.

2021 :

Les charges générales sont limitées à la hausse de l'énergie compensée par une année d'acte d'urbanisme.

L'évolution structurelle des charges de personnel et l'augmentation de l'assurance du personnel génèrent une hausse de 4% du poste.

La subvention pour le CCAS est rétablie à 164 K€ compensée par des travaux du SDEHG qui concernaient 2020.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le 03/03/2020

Berger Levrault

ID : 031-213103419-20200228-2020_009-DE

LES RECETTES

RECETTES	2019	estimation 2020
TAUX		
REMBOURSEMENT REMUNERATIONS PERSONNEL	64 594	60 000
REDEVANCE DOMAINE PUBLIC	21 942	21 000
REDEVANCE DROITS PERISCOLAIRES	434 739	470 000
TH	16,19 %	1 267 751
TFB	18,78%	993 998
TFNB	102,13%	113 251
ATTRIBUTION DE COMPENSATION CCHT	375 861	375 861
DROITS DE PLACE	6 296	6 300
TAXE PYLONES	58 272	59 200
TAXE ADDITIONNELLE SUR LES DROITS DE MUTATION	1,20% DIA	235 000
AUTRE TAXE TERRAIN DEVENU CONSTRUCTIBLE	29 281	15 000
DGF	356 946	370 000
DSR	232 495	220 000
DNP	229 055	220 000
AUTRES PARTIICIPATIONS	155 272	155 000
CAF	237 044	206 000
COMPENSATION TH	15 971	16 000
COMPENSATION TF	34 315	35 000
AMENDES DE POLICE	-	-
REVENUS DES IMMEUBLES	10 694	11 000

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le 03/03/2020



ID : 031-213103419-20200228-2020_009-DE

Recettes		2019	2020	VARIATION	évol	2021	VARIATION	évol
70	produits services	459 963	496 750	36 787	8%	496 750	0	0%
73	impôts taxes	3 099 785	3 066 361	- 33 424	-1%	3 090 000	23 639	1%
74	dotation participation	1 270 113	1 232 536	- 37 577	-3%	1 242 600	10 064	1%
75	autres produits	10 697	11 000	303	3%	10 700	-300	-3%
77	produits exceptionnels	65 719	5 000	- 60 719	-92%	5 000	0	0%
13	atténuation de charges	64 593	60 000	- 4 593	-7%	60 000	0	0%
TOTAL		4 510 907	4 374 897	- 136 010	-3%	4 408 300	33 403	1%

2020 :

Les produits des services augmentent du fait de l'ouverture de 2 classes en septembre 2019.

Les impôts et taxes diminuent car le nombre de DIA a diminué pour le calcul de la taxe additionnelle – 80 K€ compensés pour partie par l'augmentation des recettes en IL du fait de l'augmentation des VL et des bases dynamiques sur Merville.

Les dotations ont été calculées avec prudence, une légère augmentation malgré l'augmentation du nombre d'habitants. La diminution constatée pour les dotations provient de la dotation de la CAF.

Les produits exceptionnels de 2019 correspondaient à des Certificats d'Economie d'Energie reçus.

2021 :

Pour 2021, la réforme de la TH sera mise en œuvre, il est donc difficile de déterminer les recettes car il n'y aura plus de TH pour la résidence principale. Nous percevrons la TFB du département à la place du dégrèvement de la TH, + la TFB communale et la TFNB.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le 03/03/2020



ID : 031-213103419-20200228-2020_009-DE

Les soldes intermédiaires de Gestion

	2019	2020	ECART	VARIAT	2021	ECART	VARIAT
PDTS	4 905 150	4 866 647	-38 503		4 900 000	33 353	
CHARGES	4 328 297	4 339 161	10 864		4 490 000	150 839	
EBC	576 853	527 486	-49 367	-8,56%	410 000	-117 486	-22,27%
PDTS EXCEPT	65 719	5 000	-60 719		5 000	0	
CHARG EXCEPT	14 412	1 650	-12 762		1 650	0	
EPARGNE DE GESTION	628 160	530 836	-97 324	-15,49%	413 350	-117 486	-22,13%
PDTS FINANCIERS	0	0	0				
INTERETS	80 326	70 000	-10 326		65 000	-5 000	
CAF BRUTE EPARGNE BRUTE	547 834	460 836	-86 998	-15,88%	348 350	-112 486	-24,41%
EMPRUNTS	251 646	248 561	-3 085		243 000	-5 561	
CAF NETTE EPARGNE NETTE	296 188	212 275	-83 913	-28,33%	105 350	-106 925	-50,37%
Intérêts + capital emprunt	331 972	318 561	-13 411	-13 411	308 000	-10 561	

La CAF nette est positive mais a diminué de 83 K€ en raison des produits exceptionnels et de la prudence budgétaire au niveau des IL et dotations

2/ L'Investissement : plan pluriannuel

Le budget 2020 s'inscrit dans le plan pluriannuel présenté chaque année

Dépenses	2019	BUDGET 2020	écart	Recettes	2019	BUDGET 2020	écart
16 Emprunts	248 063,00	248 561,31	498,31	1068 Affectat résultat		457 630,37	457 630,37
10 Dotations	26 567,00	0,00	18 000,00	102 Fonds globalisés	337 074,00	245 350,81	-91 723,19
20 Immo incorporelles	40 170,76		-40 170,76	13 Subventions	167 303,00	482 728,00	315 425,00
204 Subv Equipements versées	75 000,00	75 000,00	0,00	18 Emprunts			0,00
21/23 DI Hors programme	2 006 442,85	1 462 996,95	-543 445,90	23 Immo en cours			0,00
RAR Dépenses	112 176,41	659 659,75	747 483,34	RAR recettes	0,00	699 000,00	699 000,00
481 Charges à répartir			0,00	481 Amorts charges à répartir			0,00
40 Opérations d'ordre	23 393,17		-23 393,17	40 Opérations d'ordre	233 247,97	244 091,57	10 843,60
45 RD	87 637,30	2 400,00	2 400,00	41 Opérations patrimoniales	-		0,00
41 Opérations d'ordre			-170 000,00	458202 Subvention RD65	-		0,00
020 Dépenses imprévues	170 000,00	100 000,00	100 000,00	24 Produits des cessions	675 000,00		-675 000,00
			0,00	1 Excédent reporté	476 825,52		-476 825,52
001 Déficit reporté		296 970,62	296 970,62	21 Vrt fonct	900 000,00	916 787,88	16 787,88
TOTAL DEP INVESTISST	2 789 450,49	3 045 588,63	256 138,14	TOTAL	2 789 450,49	3 045 588,63	256 138,14
				Solde deficit Σ		0,00	

Le budget 2020 comprendra les dépenses nécessaires au maintien des équipements et à l'amélioration des performances (fiches présentées au budget) mais aussi la mise en œuvre de projets structurants

La maîtrise du budget fonctionnement permettra d'effectuer un virement de 900 000 € à la section investissement et ainsi poursuivre les projets structurants et accélérer les améliorations nécessaires :

- Projet culturel en lançant la construction de la bibliothèque – médiathèque
- Projet scolaire et première tranche des équipements sportifs au sein de l'écoquartier de Lartigue
- Réfection totale de la couverture de la salle polyvalente

Les études pour l'extension du cimetière d'Embrusc et pour l'écoquartier sont prévues au budget 2020

Ce budget témoignera de la volonté communale de maintenir un niveau d'investissement important.

Le pool routier de 75 K€ nous permettra de continuer à rénover nos routes et de prévoir le projet majeur d'urbanisation du chemin de Lartigue desservant le nouvel écoquartier

Les travaux à l'Eglise se poursuivront par une deuxième tranche de peinture du plafond

Le plan de mise en accessibilité atteindra 80 % de réalisation (Adap) avec l'accès aux étages de l'Espace Naudin et de la salle polyvalente (la plus grosse partie des investissements (60 k€) .

Face à ces enjeux, nous avons poussé la prospective détaillée jusqu'en 2025 et plus globale jusqu'à 2031 pour vérifier que le plan de développement prévu dans le contrat de Bourg Centre signé avec tous les partenaires le 24 janvier 2020 puisse être mis en œuvre et disposer en 2030 des équipements nécessaires à un « village » de presque 8000 habitants

- A court terme : après avoir réalisé le centre social et la salle culturelle, la bibliothèque – médiathèque viendra compléter le pôle multiservices vitalisant le centre du village
- A moyen terme : la revue des équipements à implanter dans l'écoquartier de Lartigue permettra d'ouvrir en 2022 le nouveau groupe scolaire et ses équipements de proximité, tout en intégrant un volet logement contribuant à la diversité et au financement du projet public

Le scénario servant de base au plan pluriannuel pourra être amendé par les gouvernances futures

- A long terme : l'importance de se doter de réserves foncières conséquentes est capitale. Non seulement par leur implantation pour l'équilibre du territoire, et cela sera étudié lors de la révision du PLU, mais aussi par leur capacité à contribuer au financement en temps utiles des investissements public, réduisant ainsi les besoins d'emprunt

Le moyen terme

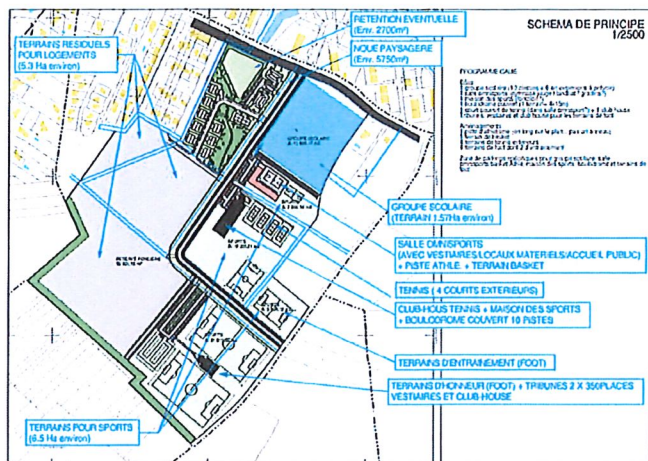
Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le 03/03/2020



ID : 031-213103419-20200228-2020_009-DE



La situation financière nous permet d'avoir des offres d'emprunts à souscrire en temps utiles

PROGRAMME (ROB 2020 rev AMO 10/02/2020)	2020 P	2021 P	2022 P	2023 P	2024 P	2025 P	2020 - 2025	2026 - 2031
Etudes	134 000	120 000	85 000	60 000	5 000	5 000	409 000	190 000
PLU	10 000						10 000	10 000
Ecoquartier Lartigue	124 000	120 000	85 000	60 000	5 000	5 000	399 000	180 000
AMO Prospective Ecoquartier	24 000						24 000	
Etude d'impact	10 000	15 000					25 000	
Géomètre	15 000		10 000				25 000	
Etude loi sur l'eau	5 000	10 000					15 000	
Etude de sol	15 000						15 000	
AMO conception Réalisation écoquartier	10 000	10 000	10 000	10 000			40 000	
Bureau de contrôle, CSSI et CSPS	10 000	15 000	15 000				40 000	
Maîtrise d'oeuvre	30 000	70 000	50 000	50 000	5 000	5 000	210 000	180 000
Cimetière d'Embrusq	5 000						5 000	
Bâtiments et réserves foncières	1 195 700	2 108 900	2 900 000	1 215 000	790 000	435 000	8 644 600	6 978 750
Maintenir à niveau le patrimoine	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	360 000	360 000
Améliorer le patrimoine et les équipements	435 700	221 900	115 000	100 000	75 000	75 000	1 022 600	440 000
Construire les nouveaux projets	700 000	1 827 000	2 725 000	1 055 000	655 000	300 000	7 262 000	6 178 750
Salle culturelle	300 000						300 000	
Bibliothèque Médiathèque	100 000	300 000					400 000	
Halle couverte ouverte (300 m²)						250 000	250 000	
Groupe scolaire Brassens - Qualification E5J et Transition énergétique			100 000				100 000	650 000
Cimetière d'Embrusq			100 000	130 000		50 000	280 000	50 000
Réserves foncières	300 000						300 000	200 000
Ecoquartier Lartigue (estimation selon AMO 6/02/2020)	-	1 527 000	2 525 000	925 000	655 000	-	5 632 000	5 278 750
Volerie et réseaux divers		200 000					200 000	822 000
Groupe scolaire		1 000 000	2 290 000				3 290 000	1 170 000
Plateau sportif		292 000	160 000				907 000	1 410 000
Salle omnisport				400 000	55 000		1 100 000	882 750
Tennis				500 000	600 000		-	278 000
Maison des sports et boulodrome couvert							-	516 000
Aléas et ajustements programme		35 000	75 000	25 000			110 000	200 000
Voieries et réseaux	155 000	190 000	140 000	175 000	125 000	125 000	910 000	750 000
Urbanisation (Plan Accessibilité Voieries Espaces publics)	80 000	115 000	65 000	100 000	50 000	50 000	460 000	300 000
Pool routier	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	450 000	450 000
Investissements Hors Taxes	1 484 700	2 418 900	3 125 000	1 450 000	920 000	565 000	9 963 600	7 918 750

BUDGET	2020 P	2021 P	2022 P	2023 P	2024 P	2025 P	2020 - 2025	2026 - 2031
Dépenses TTC	2 071 640	3 192 680	4 040 000	2 030 000	1 394 000	968 000	13 696 320	11 212 500
Remboursement d'emprunts	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	1 440 000	1 440 000
Opérations (fiches) TTC	1 781 640	2 902 680	3 750 000	1 740 000	1 104 000	678 000	11 956 320	9 502 500
Dépenses imprévues	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	300 000	270 000
Recettes TTC	2 134 140	3 319 682	4 066 164	2 269 935	1 465 745	1 029 731	14 285 397	12 637 656
Virement section fonctionnement	800 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	2 300 000	1 800 000
Cessions (à débattre selon volonté politique 2021)	165 000	1 630 000	1 000 000	-	150 000	-	2 945 000	1 900 000
Subventions	969 140	239 140	969 880	1 337 500	494 500	479 500	4 489 660	2 910 371
Emprunts (accord banques 2019 ; décision politique 2021)		800 000	1 200 000				2 000 000	3 100 000
FCTVA projets nouveaux	200 000	288 042	469 283	606 271	281 310	178 486	2 023 391	1 512 421

Envoyé en préfecture le 03/03/2020

Reçu en préfecture le 03/03/2020

Affiché le 03/03/2020



ID : 031-213103419-20200228-2020_009-DE